

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 juin 2019 à 20 heures 00 minutes

Présents :

M. CASTANO Didier, M. COULON Jean-Noël, M. COURPRON Jean-Claude, M. DELAGE Hugues, M. FEUGNET Christophe, M. JOLY Jean-Paul, M. LATASTE Fabrice, Mme MAILLET Claudine, Mme MARCHAIS Gisèle, Mme ROLLAND Chantal, M. ROUSSEAU Daniel

Procuration(s) :

Mme POUZAUD Danielle donne pouvoir à Mme MAILLET Claudine

Excusé(s) :

Mme LYS Marie-Marguerite, Mme POUZAUD Danielle

Secrétaire de séance : Christophe FEUGNET

Président de séance : M. ROUSSEAU Daniel

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres.

1 - Boulangerie : Avenant lot N° 10 Electricité délibération N° 15/2019

Vu la nécessité de rajouter des prises électriques étanches sur chacune des alimentations prévues initialement avec un câble en attente dans des boites de dérivation à proximité des machines ;
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant suivant :

- 🚧 Avenant N° 1 avec l'entreprise MAROC concernant le lot N° 10 Electricité pour un montant HT de + **335,80 €** soit + **1.796 %** du marché HT.

Le montant du marché passera de 18 694,00 € à **19 029,80 € HT**

2 - Boulangerie : Devis SDEER éclairage public délibération N° 18/2019

Le coût estimatif total des travaux s'élève à 6 181,16 € HT (la TVA est récupérée par les SDEER).
La participation du Syndicat sur ces travaux sera de 50 % soit 3 090,58 €, il restera donc à la charge de la Commune 50 % **soit 3 090,58 € HT.**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis tel que présenté ci-dessus ;
- Sollicite un mode de remboursement échelonné en 5 annuités

3 - Boulangerie : Devis enseigne boulangerie-pâtisserie Néon Créa délibération N° 21/2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis qu'il a reçu de la SARL Enseigne Néon Créa de Vaux sur mer concernant l'achat et l'installation d'une enseigne commerciale pour la boulangerie en cours de construction.

Le devis présente deux variantes :

- ✓ Une enseigne composée d'un ensemble de textes « BOULANGERIE-PATISSERIE » en lettres découpées alucomposite, l'ensemble posé sur site pour un montant de 1341,00 € HT
- ✓ Un retro-éclairage par LEDS de l'ensemble des lettres découpées pour un montant total 3108,00 € HT.

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide de retenir la première proposition pour un montant HT de 1341,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le devis. La dépense sera imputée au compte 2315-116 du BP 2019.

4 - Boulangerie : Fixation du loyer et projet de bail commercial délibération N° 19/2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal DECIDE :

- ✓ De fixer le montant mensuel du loyer du bâtiment commercial de la boulangerie à 650,00 € HT mensuel soit 780,00 € TTC.
- ✓ De fixer la caution à un mois de loyer 650,00 € HT soit 780,00 € TTC.
- ✓ Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un projet de bail avec les futurs gérants.

5 - Boulangerie : Choix de l'organisme pour l'emprunt Délibération N° 17/2019

Quatre banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole, La Banque Postale, La Caisse d'épargne et la Banque des Territoires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition la plus intéressante, soit : la Banque Postale pour financer une partie de la construction de la boulangerie.

Montant du contrat de prêt : **200 000,00 euros**

Durée du contrat de prêt : **25 ans**

Objet du contrat de prêt : pour financer la construction d'une boulangerie

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2044

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de **1,30%**

Echéances d'amortissement et d'intérêts : **échéances constantes**

Commission d'engagement : **0,10 % du montant du contrat de prêt**

6 - Renouvellement du bail de la boucherie au 1er juin 2019 délibération N° 16/2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail commercial de Monsieur et Madame BIGUEREAU Christian dans les mêmes conditions que le bail précédent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal DECIDE :

- ✓ de louer à compter du 1^{er} juin 2019 à Monsieur et Madame BIGUEREAU Christian un local commercial à usage professionnel sis 1 place des Anciens Combattants 17150 ST THOMAS de Cônac, pour y installer une activité principale de type « boucherie »
- ✓ De fixer le montant mensuel du loyer à 444,50 € HT mensuel soit 533,40 € TTC.
- ✓ De fixer la caution à un mois de loyer soit 444,50 €.

7 - Sinistre atelier municipal : encaissement du chèque de GROUPAMA et devis pour le remplacement du matériel Délibération N° 20/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à notre déclaration de sinistre concernant un vol avec effraction aux ateliers municipaux, notre assureur GROUPAMA vient de nous faire parvenir un chèque de 1610,55 €. Compte tenu de la vétusté du matériel volé il sera difficile de remplacer l'ensemble des appareils et un choix devra être fait.

Monsieur le Maire présente les premiers devis qu'il a obtenus notamment pour un équipement avec batterie mais d'autres seront sollicités et présentés ultérieurement.

8 - Affiliation volontaire du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne au CDG 17

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'affiliation volontaire du Syndicat mixte du Bassin de la Seugne au Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

9 - Arrêtés de subventions pour les travaux de sécurisation de l'école primaire

Conseil Départemental : 35% du montant HT de l'opération limitée à 13 956 € soit 4 884,00€
DETR : Montant de la subvention accordée 6 978,28 €.

10 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un recours en Conseil D'état dans l'affaire de défaut de permis de construire concernant la construction d'une maison dans un hangar agricole. Notre avocat a été informé et suit la procédure.

Des Conseillers informe Monsieur le Maire qu'il y a d'autres cas similaires sur la Commune qu'il conviendrait de régulariser également.

Ecole primaire : demande des parents d'un WC supplémentaire. Le Conseil municipal refuse de faire des travaux alors qu'il existe un équipement suffisant compte tenu du nombre d'enfants. Il sera matérialisé précisément sur les portes la présence d'un WC garçons et d'un WC filles.

Demande de congé pour formation professionnelle : Monsieur le Maire fait part de la demande d'un agent sollicitant un congé de formation professionnelle d'environ 2 mois pour préparer une reconversion. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne un accord sur le congé mais ne participera pas aux frais de formation.

Eolienne : concertation préalable sur le projet en cours, réception en Mairie le 27 juin 2019.
Réunion publique au centre des Congrès de JONZAC le 08 juillet 2019.

Villes et villages fleuris : jury le lundi 1^{er} juillet 2019 à 14h45

14 juillet 2019 : Cérémonie avec le Centre de secours de Mirambeau à Boisredon

Fait à SAINT THOMAS DE CONAC
Le Maire,



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE de SAINT THOMAS DE CONAC" at the top and "17150 (Charente-Maritime)" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that appears to read "Cussieu".